



1.9.2016

AVIS

de la commission de la pêche

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017
(2016/2047(BUD))

Rapporteur pour avis: Nils Torvalds

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de la pêche invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. rappelle qu'un budget suffisant est un outil indispensable pour atteindre effectivement les objectifs de la PCP; souligne que ce budget se trouve principalement concentré dans la section III et le titre 11: "Affaires maritimes et pêche"; relève que le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), qui, comparé à d'autres fonds de l'Union, dispose de ressources limitées, et les contributions obligatoires aux organisations régionales de gestion des pêches et aux accords de pêche durable représentent l'essentiel du budget, et qu'il est indispensable de freiner la baisse continue des crédits qu'a connue cette dernière ligne budgétaire afin de répondre aux attentes en matière d'expansion du réseau d'accords avec des pays tiers;
2. rappelle les enjeux d'un budget de l'Union qui s'inscrit dans les objectifs politiques affichés pour l'emploi, les entreprises et l'entrepreneuriat; insiste sur le fait que les domaines de la pêche et des affaires maritimes sont également sources d'emploi et de croissance, et qu'ils contribuent activement au développement régional et à la gestion des ressources naturelles;
3. insiste sur l'importance de la dimension sociale et économique de la pêche pour les communautés locales et pour certaines régions maritimes, côtières et insulaires particulièrement dépendantes de la pêche; reconnaît la nécessité de maintenir des prévisions financières suffisantes afin de permettre aux secteurs de la flotte côtière, artisanale et à petite échelle d'obtenir un financement;
4. souligne que la pêche et les affaires maritimes ont une dimension économique, sociale et environnementale importante et qu'elles jouent un rôle essentiel dans l'économie bleue;
5. souligne que la PCP contribue également à la cohésion sociale dans les régions ultrapériphériques et les îles côtières; signale que, dans certains cas, les entreprises de pêche dans ces régions sont handicapées par des surcoûts, et devraient par conséquent être particulièrement reconnues et aidées, conformément à l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, tout comme les régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, conformément à l'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;
6. attire l'attention sur le changement de paradigme dans la gestion des pêches que suppose l'application de la nouvelle PCP, tant pour les États membres que pour les pêcheurs, et rappelle, à cet égard, les difficultés rencontrées lors des précédents exercices lorsque les crédits ont été réduits;
7. rappelle la nécessité d'assurer un soutien financier suffisant au contrôle des activités et des investissements de pêche à bord et dans les ports, sans réduire les crédits qui y sont affectés, afin de garantir et de faciliter la mise en œuvre de l'obligation de débarquement;

8. souligne que la modernisation de la politique de contrôle des pêches devra passer par la modernisation de ses outils, et que ceci ne pourra pas se faire à budget constant;
9. soutient qu'il est essentiel d'allouer des fonds suffisants et de préserver, au cours du présent exercice, au moins les crédits actuels destinés à la collecte de données, qui est déterminante pour permettre l'adoption de décisions rationnelles et fondées sur des preuves scientifiques en matière de politique de la pêche;
10. souligne la nécessité d'investir dans l'analyse et la diffusion, tout le long de la chaîne d'approvisionnement, de la connaissance et de la compréhension des aspects économiques du marché de la pêche et de l'aquaculture et, dès lors, de garantir, à la ligne budgétaire consacrée à l'information sur le marché, les crédits d'engagement nécessaires pour faire face aux estimations de paiements prévues;
11. affirme qu'il est nécessaire de donner la priorité aux projets de création d'emploi (en particulier grâce à l'initiative pour l'emploi des jeunes), d'innovation, de diversification de l'économie locale pour valoriser les activités de pêche (par exemple en encourageant l'étiquetage des produits ou le tourisme de la pêche) et de protection et de reconstitution des stocks de poissons et des écosystèmes maritimes;
12. fait de la situation de l'emploi des jeunes, dans ce secteur, une priorité politique; insiste sur le fait qu'il est du ressort des États membres de tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès des jeunes aux divers métiers de la pêche à l'aide de l'ensemble des outils mis à leur disposition, y compris les Fonds structurels;
13. souligne que, compte tenu du fait que l'exécution du budget de l'Union européenne pour 2017 coïncide avec la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2014-2020, l'exercice 2017 est la période adéquate pour veiller à ce que l'Union européenne dispose des ressources nécessaires à la réalisation d'actions internes et externes efficaces et pour prévoir les crédits nécessaires pour répondre aux besoins de financement de la PCP;
14. rappelle que bon nombre de pêcheries mixtes seront touchées par l'obligation de débarquement des rejets au 1^{er} janvier 2017, et demande en ce sens qu'une ligne spécifique soit dédiée à l'accompagnement de cette obligation, pour sanctuariser et favoriser la recherche et le développement en matière de sélectivité des engins;
15. fait observer que tous les programmes opérationnels en matière de pêche ont récemment été adoptés par les États membres et que, par conséquent, pour l'exercice 2017, la Commission et les administrations nationales devraient accélérer la mise en place de mesures permettant la mise en œuvre des projets concernés en temps voulu; estime que le budget de l'Union européenne devrait prévoir un niveau approprié de crédits de paiement et de crédits d'engagement afin d'éviter des problèmes de paiement et des réductions du budget destiné à la pêche;
16. demande à nouveau à la Commission de transmettre tous les ans au Parlement un rapport de suivi de l'ensemble des engagements et des paiements, ventilés par État membre, afin de s'assurer du respect des différents plafonds prévus par le FEAMP;
17. demande à la DG MARE d'assurer, dans le cadre des accords de partenariat dans le

domaine de la pêche durable, un suivi précis de l'aide sectorielle, avec la mise en place de matrices détaillées, conformément aux indicateurs proposés dans les fiches de programme;

18. souligne que l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECP) ne peut remplir son rôle que si elle dispose des ressources techniques, économiques, humaines et financières suffisantes; invite la Commission à assurer un financement suffisant des crédits destinés à l'AECP afin de permettre à celle-ci d'assurer pleinement les nouvelles fonctions qui lui ont été attribuées dans le cadre de la politique commune de la pêche telle que révisée et de la proposition relative au train de mesures "garde-frontières et garde-côtes européens"; rappelle la nécessité d'exempter tous les postes des organismes chargés de la crise migratoire de l'objectif de réduction de 5 % du personnel;
19. propose d'augmenter le budget de l'AECP afin de lui permettre de remplir les nouvelles missions qui résultent du projet "garde-frontières et garde-côtes européens".

**RÉSULTAT DU VOTE FINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

| | |
|--|--|
| Date de l'adoption | 31.8.2016 |
| Résultat du vote final | +: 16 -: 0 0: 0 |
| Membres présents au moment du vote final | Marco Affronte, Clara Eugenia Aguilera García, Alain Cadec, Richard Corbett, Carlos Iturgaiz, António Marinho e Pinto, Gabriel Mato, Remo Sernagiotto, Ricardo Serrão Santos, Isabelle Thomas, Jarosław Wałęsa |
| Suppléants présents au moment du vote final | Izaskun Bilbao Barandica, José Blanco López, Nicola Caputo, Ole Christensen, Ian Duncan, Czesław Hoc, Cláudia Monteiro de Aguiar, Maria Lidia Senra Rodríguez, Nils Torvalds |